

“Les fouilles antidrogue de la police dans les écoles, c’est de la pub”

POLÉMIQUE

De plus en plus de directions demandent à la police d'exécuter des fouilles collectives.

De plus en plus de directions d'écoles secondaires font appel à la police pour fouiller les élèves et, à l'aide de chiens renifleurs, détecter d'éventuelles possessions de drogue, principalement de cannabis.

Pour Infor-Drogues, ces opérations dites “de prévention” sont problématiques. “D’un point de vue légal, déjà”, analyse le porte-parole Antoine Boucher. “La loi sur les pratiques de police n’autorise la fouille que s’il y a des indices sérieux et concordants. Ce qui exclut déjà les fouilles collectives.

Or, très souvent, les directions se basent sur des yeux rouges ou des bruits de couloir. Un joint qui sort d’une poche, c’est plutôt rare. Du reste, un élève sur deux exclus après avoir été pris gagne en recours et réintègre l’établissement.”

Infor-Drogues a demandé à Étienne Hanssens, étudiant en sociologie à l’ULB, de creuser le sujet. Celui-ci a rencontré longuement une dizaine de directions bruxelloises. Ses conclu-

sions viennent d’être établies. “Le recours à ces interventions dépend des relations que les écoles entretiennent avec la police. Si les relations sont jugées positives, c’est le cas dans les établissements dits ‘de bonne réputation’, des directions font appel à la police, qui est alors perçue comme un partenaire. Ces interventions policières servent à donner une bonne image d’école ‘safe’, une sorte d’argument publicitaire.”

“Dans les deux cas, l’école est gagnante en termes d’image”, prolonge Antoine Boucher. “Si on en trouve, voyez comme nous sommes vigilants. Si pas, voyez comme notre école est clean. Certaines directions organisent même des fouilles policières dans des classes où c’est certain qu’on ne trouvera rien.”

En revanche, dans les écoles dites “à problèmes”, généralement lorsque le niveau socio-économique est faible, les interventions policières ne sont pas envisageables pour les directions, “car elles risqueraient de mettre à mal l’autorité de

l’école”, a constaté Étienne Hanssens. “La police serait perçue par les directions comme devant remplacer l’autorité défaillante de l’école, lui faisant perdre en crédibilité.”

“Ce sont les écoles dites ‘de bonne réputation’ qui en abusent le plus.”

L’approche choisie par les directions d’écoles est généralement celle de la sanction, pouvant aller jusqu’à l’exclusion, “afin de rappeler aux res-

tes des élèves que la déviance envers les normes sociales n’est pas tolérée. Certaines directions n’hésitent pas à parler d’‘exclusion à visée pédagogique’.”

Ces opérations auraient-elles tout de même des vertus préventives? Infor-Drogues ne le pense pas: “C’est à ne rien comprendre aux raisons qui poussent des jeunes à fumer. Dans beaucoup de cas, ils le font pour la transgression, pour défier, avoir l’air courageux, rebelle, pour séduire les filles. Et s’ils se font prendre, leur image sera consolidée. Le répressif n’a jamais arrêté une consommation. C’est l’effet inverse qui va se produire, la consommation risque d’augmenter. Dans d’autres cas, ils ont besoin de déstresser, de se sentir mieux dans une école où ils ne se sentent pas bien. C’est sur les raisons du stress qu’il faut travailler. Ici, on ne mise que sur la peur de l’exclusion. Et le risque, c’est la rupture de confiance. Les élèves ne se confieront plus à un prof ou à un éducateur.”

En matière d’interventions policières, les chiffres se font rares et... vieux. “Nous n’arrêtons pas de les réclamer au/à la ministre de l’Intérieur mais nous ne recevons rien.”

En 2012, les opérations “antidrogue” dans les écoles ont permis de mettre la main sur, en moyenne, 2,3 grammes.



► L’approche choisie par les directions d’écoles est généralement celle de la sanction. © BAUWERAERTS



► Étienne Hanssens.

© D. R.